



16ème législature

Question N° : 7304	De M. Romain Baubry (Rassemblement National - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >Situation des AESH et des élèves souffrant de handicap à l'école	Analyse > Situation des AESH et des élèves souffrant de handicap à l'école.
Question publiée au JO le : 18/04/2023 Date de changement d'attribution : 21/07/2023 Date de signalement : 26/09/2023		

Texte de la question

M. Romain Baubry interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la reconnaissance et la formation des accompagnants d'élèves en situation de handicap. Les élèves handicapés peuvent rencontrer de nombreux défis à l'école en raison de l'accessibilité physique, de l'accès à l'information, du manque de soutien éducatif et du manque d'inclusion sociale. Il est donc important de travailler à surmonter ces obstacles pour permettre aux élèves handicapés de réussir académiquement et de s'épanouir socialement. Par ailleurs, M. le député tient à attirer l'attention de M. le ministre sur le rôle des AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap), qui, comme le regrettent beaucoup d'entre eux, manque d'une reconnaissance à la hauteur de leurs efforts. Certains AESH déplorent le fait de ne pas disposer d'une formation adaptée lorsque leur aide concerne des élèves atteints d'une pathologie très lourde, exerçant alors un véritable rôle de protecteurs. Changer les couches, donner à manger, aider à travailler en fonction de son handicap sans jamais ne voir son salaire augmenter. Beaucoup en arrivent même à baisser les bras, épuisés physiquement et moralement. Les enfants en paieront alors le prix fort sur l'accessibilité physique et l'accès à l'éducation. Ces élèves dépendent de ce soutien éducatif supplémentaire pour réussir dans leur scolarité. Par conséquent, il lui demande ce que le Gouvernement projette de faire afin d'améliorer la reconnaissance et la rémunération des AESH qui exercent un métier extrêmement difficile et indispensable au développement des élèves en situation de handicap.